

## PROTOCOLE de prise en charge des MGF

### 1<sup>ère</sup> CPN par SF ou gynéco

- ⇒ Anamnèse tenant compte des origines (carte d'Afrique)
- ⇒ Examen médical organes génitaux externes approfondi

### Identification du type de MGF (outil GAMS)

- ⇒ Informer la patiente (dessins) + aspects santé
- ⇒ Rappel de l'interdiction (loi)

### Inscription dans le dossier médical informatisé

#### + Référer

! double plage horaire pour le prochain RV + signaler MGF comme justificatif :

#### Si type 1 ou 2

SF référente

#### Si type 3

Médecin référent

Désinfibulation à envisager

Aborder l'interdiction de la réinfibulation et les modifications physiques qui en découlent

Si TV possible

Si TV impossible

A l'accouchement

Vers 20-28 semaines

#### Dans tous les cas :

- ⇒ Suivi particulier : anémie, inf. urinaire, prise de poids insuffisante, refus vit., peur des instruments, de la douleur...
- ⇒ Solliciter conseils et/ou orienter la patiente vers organismes spécialisés : GAMS/INTACT (coordonnées au verso) pour préparation à la naissance, info...
- ⇒ Signalement de la patiente au quartier accouchement : enregistrement étude SPF/St Pierre comme grossesse à risque
- ⇒ Evaluer risque réinfibulation : consultation postnatale précoce avec gynéco référent pour en discuter avec le mari/la famille et signalement si nécessaire au GAMS
- ⇒ Evaluer risque potentiel MGF dans l'entourage direct (NN = fille, fratrie) sur base d'une échelle de risques :
  - Niveau d'intégration.
  - Autres membres de la famille excisées.
  - Retour dans un pays à risque.
  - Pression sociale et/ou familiale

#### Si peu de risque :

- ⇒ rester attentif en faisant la liaison avec TMS ONE, TMS quartier, crèche, école...pédiatre.
- ⇒ Ex. médical à la maternité par le pédiatre : rappel aspects santé et interdiction.

#### Si constat danger réel :

- ⇒ Contacter associations GAMS/INTACT/SAJ (aide consentie)
- ⇒ Liaison avec TMS ONE, TMS quartier, psy, crèche, école ...pédiatre.
- ⇒ Ex. médical à la maternité par le péd : rappel aspects santé et interdiction.

#### En cas d'urgence absolue

- ⇒ Signalement au procureur du Roi => juge de la jeunesse peut placer l'enfant par SAJ (aide contrainte)
- ⇒ Appel police : 112

